

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_15

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mardi 30 janvier 2024

**OBJET : SOLLICITATION
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - SOUTIEN
FINANCIER RPE 2024**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LBRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET ((Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est gestionnaire du Relais Petite Enfance (RPE) « Cœur de Chartreuse », constitué de ses 3 Espaces RPE,

CONSIDÉRANT la politique d'aide du Conseil Départemental de l'Isère pour le fonctionnement des RPE, à hauteur de 1525 € par ETP présent sur le Département de l'Isère, au titre de l'exercice 2024

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 8 février 2024

La Présidente,
Anne LENFANT

